

Contribution du Mouvement pour Une République Démocratique et Progressiste aux Comores à l'élaboration du Plan d'action d'un Gouvernement d'Union Nationale de Transition

Profondément attachés à la défense des droits de l'homme, aux valeurs démocratiques, aux principes de bonne gouvernance économique et financière, à la préservation du patrimoine historique et culturel des Comores et à la promotion de la justice sociale dans le souci constant de la consolidation de l'unité et de la souveraineté nationales,

Nous invitons le peuple comorien à rester déterminé, à redoubler de vigilance pour ne pas céder aux sirènes de la division et à prendre ses dispositions pour asséner, le moment venu, le coup de grâce à la dictature et lancer aussitôt l'indispensable chantier de la refondation des Comores.

Comprenant les ressorts intimes de notre pays, sensibles aux maux qui le rongent et qui le menacent dans son existence même en tant que Nation et Etat et parfaitement conscients des enjeux économiques et géostratégiques internationaux,

Nous sommes fermement résolus à prendre nos responsabilités pour :

1. construire une alternative crédible à l'impasse que constitue le choix entre le dictateur Azali et une opposition au bilan désastreux et sans perspective.
2. pacifier les cœurs et doter le pays d'institutions et de structures qui, d'une part concilieront mieux le désir d'autonomie et le besoin d'unité et d'autre part favoriseront le développement,
3. corriger une trajectoire qui a toujours ignoré les aspirations profondes du peuple comorien
4. bannir définitivement cette conception criminelle et vénale de la politique qui consiste à considérer l'État comme une vache à lait et un instrument de pouvoir personnel et clanique,
5. éradiquer la corruption et instaurer de nouvelles pratiques de gouvernance qui seront gage de progrès économique et de justice sociale.

Condamnant à la fois le défaitisme et les promesses chimériques et soulignant que la refondation des Comores ne saurait s'accommoder ni d'une improvisation ni d'une navigation à vue,

Persuadés qu'aucun Comorien, où qu'il soit et quel que soit son statut, ne peut rester indifférent aux problèmes auxquels est confrontée sa patrie et que chacun doit apporter sa contribution, modeste soit-elle, à la consolidation de la cohésion nationale, à l'éclosion d'une société harmonieuse, au développement d'une économie prospère et à l'édification d'un Etat impartial, fort, respecté et respectueux des valeurs démocratiques,

Et soucieux d'offrir toutes les chances de réussir sa mission au Gouvernement d'Union Nationale qui générerait la transition vers le rétablissement de l'état de droit et de la démocratie,

Nous avons décidé de contribuer à l'élaboration de son plan d'action en publiant le présent document.

Introduction : contexte politique, économique et social

Nous hériterons demain d'un pays en lambeaux, en rupture avec tous ses repères moraux, aux fractures sociales béantes et à l'économie dévastée. L'urgence ne se résumera pas à panser les plaies provoquées par les coups portés par Azali et sa famille contre tous ceux qui ont refusé de courber l'échine face à ses manœuvres visant à transformer notre république en un pouvoir absolu héréditaire. Elle ne se résumera pas non plus à instaurer des institutions politiques consensuelles à même de garantir la stabilité politique et le vivre ensemble entre les îles composant l'Etat comorien.

L'urgence consistera aussi à sauver l'école, à remettre l'économie à flot surtout en rompant les chaînes qui entravent la création et le développement des entreprises privées (matraquage fiscal, tracasseries administratives, corruption) et en apportant un soutien réel à l'agriculture (lequel ne se mesure pas au nombre de séminaires), à lutter contre la vie chère et à redresser les finances publiques.

Les sociétés d'Etat accumulent les pertes et croulent sous les dettes. Le secteur privé étouffé sous l'arbitraire et un matraquage fiscal dont le seul but est de financer le train de vie fastueux du colonel Azali et de sa famille. Les investisseurs étrangers fuient comme la peste un pays gangrené par la corruption, au système de santé déliquescant, aux infrastructures énergétiques, routières, portuaires et aéroportuaires défaillantes, qui ne possède pas la main d'œuvre qualifiée requise dans bien de secteurs et qui n'offre pas un horizon politique clair.

Bien des jeunes furent appâtés en 2016 par le slogan 1 JEUNE = 1 EMPLOI. 9 ans plus tard, malgré les statistiques fantaisistes de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements qui assimile l'augmentation exponentielle du nombre de vendeurs de cacahuètes grillées à Volo Volo à des créations d'emploi, le chômage bat des records, particulièrement chez les jeunes de moins de 25 ans. 46% de la population active est au chômage. Plus de 70 % des personnes en activité correspondraient à des travailleurs pauvres. Nous fermons ce chapitre sinistre en soulignant que 45 % de la population comorienne vit sous le seuil de pauvreté selon la Banque mondiale...pendant que les inégalités de revenu se creusent et qu'une petite minorité s'est exponentiellement enrichie en se servant sur la bête.

Les pénuries de produits de première nécessité se succèdent. L'inflation explose à 20,8% entre janvier 2022 et janvier 2023 selon la Banque Centrale des Comores. En glissement annuel, l'inflation est en hausse de 1,2% au 1^{er} trimestre 2024 après -1,3% au dernier trimestre 2023.

La population est asphyxiée financièrement (en plus de l'être politiquement) mais la situation financière de l'Etat n'est pas plus enviable.

Le déficit budgétaire ne cesse de croître. Il passe de 3,9 % en 2022 à 6,3% (prévisions) en 2023 selon la Banque mondiale.

Le creusement du déficit budgétaire et le recours à des prêts non-concessionnels (c'est-à-dire des prêts avec des taux d'intérêts au prix du marché) contrairement aux recommandations du FMI sont responsables de l'explosion de la dette publique qui est passée de 33,7% du PIB en 2022 à 40,7 % du PIB en 2023. Le ratio dette publique/PIB atteindra 45,2 % en 2025 selon la Banque mondiale. Ce qui

a conduit le FMI à rehausser le risque de surendettement externe de « modéré » à « élevé » dès février 2022.

L'évolution de l'endettement des Comores est très préoccupante surtout en comparaison avec des économies plus dynamiques du continent africain. Le FMI dit que « dépasser 49 % d'endettement peut être dangereux pour les petites économies comme la Côte d'Ivoire », malgré son industrie agro-alimentaire, ses richesses agricoles (1^{er} exportateur mondial de cacao, un des grands producteurs mondiaux de café, d'huile de palme, de caoutchouc naturel), ses ressources minières (or, diamant, fer et autres minerais) et la mise en exploitation ses gisements de pétrole d'ici 2026.

Qu'en est-il alors de l'Union des Comores dont les bases de l'économie sont de très loin plus fragiles que celles de la Côte d'Ivoire, dont le PIB est 56 fois moindre (1,24 milliards USD pour les Comores et 70,02 milliards USD pour la Côte d'Ivoires en 2022 selon la Banque mondiale) et dont le taux d'endettement pourrait atteindre 45,2 % du PIB en 2025 ?

Le taux de croissance économique de 3% enregistré en 2023 constitue une bonne performance par rapport au 2,4% de 2022 mais s'inscrit dans le cadre du rythme de croissance faible observé depuis 1980 (2,6% en moyenne). Quand l'on sait que l'émergence se caractérise entre autres par un taux de croissance supérieur à 5% sur une longue période, on est obligé de constater que le colonel Azali et les siens abreuvent les Comoriens de chimères.

Programme de gouvernement

1. Rétablissement de l'état de droit

1.1 Restauration de l'exercice des libertés individuelles et collectives.

Le peuple comorien est bâillonné depuis le retour du colonel Azali au pouvoir en 2016. Ce dernier a multiplié les atteintes contre la liberté de culte en échange d'espèces sonnantes et trébuchantes. Les libertés de manifester et d'expression sont gravement bafouées. Le climat de psychose qui règne aux Comores dissuade les investisseurs potentiels, qu'ils soient étrangers ou issus de la diaspora comorienne. Il convient de créer rapidement un esprit de concorde notamment en rétablissant l'exercice des libertés individuelles et collectives.

1.2 Refondation de l'Etat

L'harmonie de notre société, la prospérité de notre Nation et la pérennité de nos institutions exigent un Etat juste, respectueux des règles de droit mais aussi respecté dans ses prérogatives, en d'autres termes un Etat puissant qui tire toute sa force de la loi.

Redéfinir les missions de l'Etat, le conforter dans ses missions régaliennes, faire de lui une institution impartiale, un outil au service de tous, un catalyseur du développement. Telles sont les conditions de l'éclosion de l'espoir dans le cœur des Comoriens, du renforcement de la cohésion nationale et des retrouvailles avec nos frères et sœurs mahorais avec lesquels nous partageons la même religion, la même langue, la même culture et la même histoire.

C'est ainsi que les 4 îles de l'archipel des Comores pourront partager un destin commun et promouvoir leurs intérêts économiques et géopolitiques convergents dans un climat apaisé.

2. Réformes institutionnelles

2.1 Présidence tournante

Il nous paraît essentiel en l'état actuel de notre cohésion nationale de garder la présidence tournante et de continuer de désigner le Président de l'Union dans le cadre d'une élection où les citoyens des 3 îles pourront se prononcer lors des 2 tours de scrutin.

Nous estimons que le pays a besoin d'une constitution qui garantisse la présidence tournante dans ce format plus démocratique, qui institue une compétence de droit commun au profit de l'Union et qui attribue aux îles des compétences plus élargies.

2.2 Autonomie des îles

Les révisions successives de la constitution du 23 décembre 2001 ont très largement amputé les compétences des Gouverneurs, chefs des exécutifs insulaires, et ont réduit à néant l'autonomie des îles en imposant une ingérence des institutions de l'Union dans l'administration des collectivités locales. Ces révisions constituent une violation flagrante de l'article 37 de la constitution du 23 décembre 2001 qui interdisait toute procédure de révision qui portait atteinte non seulement à l'unité du territoire et à l'intangibilité des frontières internationalement reconnues de l'Union mais aussi à l'autonomie des îles.

Outre qu'il est un principe constitutionnel insusceptible de révision, l'autonomie des îles est gage de démocratie et de meilleure implication de l'ensemble des citoyens dans la gestion de la chose publique. La forte décentralisation qu'elle implique permettrait à l'administration de se rapprocher des citoyens et à chaque île de gérer librement ses propres affaires. Il est indéniable que c'est ce mode de gouvernance qui permettrait de mieux assurer la cohésion nationale.

2.3 Réduction des pouvoirs du Président de la République.

Le Président des Comores a toujours eu, depuis la naissance de notre Etat, beaucoup, trop de pouvoirs. Nous préconisons donc la réduction des pouvoirs du Président de l'Union et la restauration du poste de Premier Ministre. Ce dernier doit (re) devenir le responsable de l'action gouvernementale et doit donc être désigné au sein de la majorité parlementaire. Ces réformes permettront de prévenir et au besoin de contenir les tentations autocratiques des hôtes de Beit Salam.

3. Réformes judiciaires

3.1 Réaffirmation du monopole de l'État en matière de justice

La grande famille que constitue la Nation se délitera si l'on continue à bannir, à expulser de leur maison les victimes et leurs familles et à protéger les pédophiles pour, dit-on, préserver un prétendu « honneur » villageois. Il est inacceptable que l'Etat laisse des gens qui ne disposent d'aucun pouvoir légal s'arroger ses prérogatives régaliennes et prendre des sentences qui piétinent les droits humains, heurtent la morale et violent la loi de Dieu et celle des Hommes.

Des conflits fonciers parfois sanglants opposent des localités voisines sans que l'Etat prenne le dossier à bras-le-corps. En effet, depuis 1978, l'Etat sous-traite la gestion des conflits intra et inter-villageois à des autorités coutumières de moins en moins efficaces, renonçant ainsi à sa mission

de préservation de la paix civile. La recrudescence et la gravité des conflits qui déchirent les communautés doivent conduire aujourd'hui l'Etat à reconquérir ses prérogatives et à exercer pleinement ses compétences en matière de justice et de sécurité des biens et des personnes.

Les conflits ayant une dimension intra-communautaire devront être qualifiés systématiquement de trouble à l'ordre public.

3.2 Rétablissement de la confiance envers l'institution judiciaire

Les traitements discriminatoires qui caractérisent souvent les services de police, de gendarmerie et de justice sont une plaie béante dans le corps de la République. Ils fragilisent l'édifice national et le contrat social.

La multiplication des crimes de sang, des viols, des détournements de mineurs et l'ampleur du trafic de stupéfiants, de la corruption et des détournements des biens publics appellent une meilleure efficacité et une plus grande sévérité des services de police et des tribunaux.

Aussi le pays a-t-il besoin de policiers, de gendarmes et de magistrats mieux formés mais aussi intègres et imprégnés des valeurs républicaines pour d'une part garantir la paix civile et la stabilité des institutions et d'autre part rassurer les investisseurs aussi bien nationaux qu'étrangers. Voilà pourquoi leurs manquements professionnels doivent être lourdement sanctionnés, notamment les dénis de justice et la corruption des magistrats.

3.3 Mise en place d'un bouclier judiciaire pour la protection des deniers et biens publics

Les délits affectant les deniers et biens publics devront être imprescriptibles. La charge de la preuve devra être inversée au sujet des responsables politiques, dirigeants de société d'Etat et des fonctionnaires exerçant dans les administrations financières qui affichent un train de vie manifestement disproportionné par rapport à leurs revenus officiels.

3.4 Nomination de magistrats étrangers spécialisés sur les affaires économiques et financières.

En attendant de disposer de magistrats comoriens intègres et parfaitement qualifiés pour les affaires économiques et financières, l'Etat devra provisoirement faire appel à des magistrats retraités étrangers pour constituer le pôle financier qui devra connaître des affaires de corruption, d'escroquerie, de marchés publics frauduleux, de blanchiment et de fraudes fiscales.

4. Egalité d'accès aux services publics et équité territoriale

La configuration géographique du pays, l'impératif d'efficacité de l'action publique et l'égalité des droits entre tous les citoyens ne peuvent s'accommoder ni d'une centralisation de tous les pouvoirs politiques à Beit Salam ni d'une concentration des services publics et des activités économiques sur quelques points du territoire.

Les territoires périphériques sont laissés à l'abandon alors qu'ils disposent de fortes potentialités économiques. Leur valorisation dynamisera l'économie locale et renforcera la cohésion nationale en ce sens qu'aucun territoire de la République ne se sentira abandonné.

Comment comprendre que l'hôpital de Bambao Mtsanga soit laissé à un état quasi végétatif alors qu'il dispose de tous les services et équipements nécessaires pour être érigé en centre hospitalier régional voire national ?

Outre une décentralisation effective, la consolidation de l'unité nationale et le développement harmonieux et équilibré du pays exigent également une équité territoriale. L'implantation des infrastructures et services publics (électricité, téléphone, réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement, hôpitaux, établissements d'enseignement supérieur, centres de formation, etc.) doit se faire à la fois dans un souci d'efficacité économique et d'équité territoriale. Cette dernière contribuera au renforcement du sentiment d'appartenance à une même nation en permettant aux citoyens, dans la mesure des moyens des pouvoirs publics, d'accéder aux services publics en n'importe quel point du territoire.

Voilà pourquoi la programmation des investissements structurants doit faire l'objet d'une grande concertation nationale afin de ne pas nourrir un sentiment de discrimination à l'égard de certaines îles ou régions.

4.1 Renforcement de l'offre de soins

Nous devons très rapidement rendre opérationnels tous les services et moyens dont dispose l'hôpital de Bambao Mtsanga qui doit être érigé en centre hospitalier régional au même titre que les hôpitaux de Hombo et de Fomboni.

Un 2^{ème} hôpital, au statut de centre hospitalier régional, doit être construit à moyen terme dans les quartiers sud de Moroni pour accueillir les patients souffrant de pathologies légères.

Les établissements hospitaliers de Sima (Ndzouani) et de Foubouni (Ngazidja) doivent être à moyen terme érigés en hôpital de pôle à l'instar de ceux de Domoni (Ndzouani) et de Mitsamiouli (Ngazidja).

4.2 Réforme de la carte judiciaire

L'Etat doit rapprocher les justiciables des tribunaux par la construction de nouveaux tribunaux d'instance. La carte judiciaire devra être ainsi dessinée :

1. Ngazidja

- Moroni pour les préfectures de Moroni-Bambao, Itsandra-Hamanvou, Oichili et Dimani.
- Foubouni pour les préfectures de Mbadjini Est, Mbadjini Ouest et Hambou
- Mitsamiouli pour les préfectures de Mboudé, Mitsamiouli, Mboinkou et Hamahamet

2. Ndzouani

- Mutsamudu pour les préfectures de Mutsamudu, Ouani et Sima
- Domoni pour les préfectures de Domoni et Nyoumakélé et Moya

3. Moili

- Fombouni pour l'île de Moili.

5. Modernisation de la fonction publique

5.1 *Formation des fonctionnaires*

La réalisation des objectifs de développement économique et social de la Nation exige une fonction publique performante. Par conséquent, il est impératif de créer une école supérieure d'administration dont la mission est de dispenser aux cadres moyens et supérieurs de la fonction publique une formation pluridisciplinaire de haut niveau et adaptée aux besoins et aux réalités du pays.

Cette école aura pour vocation d'assurer la formation initiale et la formation continue des fonctionnaires.

La formation initiale devra durer 3 ans et inclure 5 mois de stage en administration et 3 mois de stage en entreprise publique ou privée. Elle devra être accessible par concours aux candidats titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme équivalent.

Dans sa phase de démarrage, l'école ne devra accueillir en formation initiale que les candidats qui se destineront à intégrer le corps des administrateurs civils.

Ces derniers auront vocation, de par le haut niveau et la polyvalence de leur formation, à exercer des missions de conception et de direction dans les institutions de l'Etat (Présidence, Assemblée, Gouvernorats ... etc) et dans les différents ministères

La priorité doit être accordée à la formation des administrateurs civils afin suppléer rapidement aux carences constatées d'une part dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques et d'autre part dans la rédaction des projets de loi et des décrets.

2 dispositifs doivent être prévus dans le cadre de la formation continue des fonctionnaires en exercice :

- d'une part les formations de perfectionnement de courte durée visant à renforcer les compétences des agents.
- d'autre part les formations de développement des compétences d'une durée de 9 mois destinées aux cadres qui aspirent à des postes de haute responsabilité.

5.2 *Démocratisation de l'accès à la fonction publique*

L'égalité devant le service public et la nécessité de disposer d'une administration efficace exigent le recours au concours comme mode normal d'accès à la fonction publique.

5.3 *Nomination des secrétaires généraux des ministères.*

Les postes de secrétaires généraux des ministères doivent être accessibles uniquement aux fonctionnaires titulaires au moins d'un diplôme sanctionnant 5 années d'étude après le baccalauréat

et justifiant d'une expérience d'au minimum 5 ans à un poste de fonctionnaire de cadre A. Ils doivent être inamovibles pendant 5 ans sauf faute grave sanctionnée par les juridictions administratives.

6. Choix des directeurs des entreprises publiques

Les compétences professionnelles devront être le critère déterminant pour la nomination et la reconduction des dirigeants des entreprises publiques. Ils seront engagés pour une période de 2 ans renouvelable sur la base d'un contrat de performances.

7. Protection et promotion des femmes

7.1 Lutte contre le harcèlement sexuel.

Le harcèlement sexuel contre les femmes et les filles a pris des proportions inquiétantes ces dernières années notamment en milieu scolaire et en milieu professionnel. Le gouvernement devra faire de la lutte contre ce fléau un axe majeur de sa politique pour le respect de la femme et pour l'égalité réelle.

7.2 Promotion de l'expertise féminine.

Les cadres de sexe féminin, dans leur grande majorité, souffrent d'un défaut de visibilité et de reconnaissance auprès des décideurs politiques et des employeurs. L'Etat devra s'engager à promouvoir l'expertise féminine en faisant établir et publier un répertoire des femmes par domaine d'expertise.

7.3 Meilleure représentation des femmes aux postes de responsabilité.

Malgré leurs compétences et leur engagement pour le développement des Comores, les femmes comoriennes sont sous-représentées dans les centres de décision du pays. Afin de corriger cette injustice, le gouvernement devra attribuer aux femmes au minimum 30 % des secrétariats généraux des ministères, des directions générales des administrations centrales et des directions des entreprises publiques.

8. Instauration d'une retraite complémentaire

Beaucoup de Comoriens se retrouvent dans le dénuement après avoir liquidé leurs droits à la retraite. Il convient de revaloriser leurs pensions mais également d'instaurer une retraite complémentaire financée par des cotisations salariales et patronales au profit des agents publics et des salariés du privé percevant au minimum une rémunération mensuelle de 250 000 francs comoriens. La base des cotisations devra être plafonnée à 750 000 francs comoriens.

9. Création d'entreprises par les seniors

L'Etat devra inciter les retraités à se réengager dans la vie professionnelle en créant leurs propres entreprises. Des exonérations d'impôts doivent leur être accordées pendant 5 ans en cas d'embauche de salarié non suivie de licenciement pendant une période d'un an au minimum. Ces salariés doivent avoir une activité réelle, régulière et indispensable à l'exécution du contrat de travail.

Enfin, l'employeur ne doit pas avoir effectué de licenciement économique dans les 12 mois précédents l'embauche.

10. Audit du système de santé

Notre système de santé est de piètre qualité. Des centaines de millions de francs comoriens sont dépensés à l'étranger chaque année pour le traitement de maladies souvent bénignes. La déliquescence de notre système de santé ne rassure pas les Comoriens et constitue un repoussoir pour d'éventuels investisseurs ou touristes étrangers. Sont en cause la qualité de notre plateau technique, l'organisation du travail et l'éthique de nos praticiens.

En conséquence, l'Inspection générale de la santé aidée d'experts étrangers devra établir un audit du système de santé. Ces travaux auront pour finalité le renforcement des capacités de prise en charge médico-chirurgicale et la démocratisation de l'accès aux soins.

11. Protection et promotion du pluralisme de la presse.

La démocratie se nourrit du libre accès à l'information et de la libre participation au débat public. Or l'ORTC et le journal Al Watwan, médias publics financés à ce titre par les impôts de tous les Comoriens, sont monopolisés par les partisans du régime et sont donc devenus les vecteurs de la pensée unique. Les médias privés, quant à eux, pour survivre dans un environnement économique et politique hostiles, s'autocensurent.

Aussi, respectueux de la diversité des opinions, nous préconisons la restauration de liberté de la presse et l'égal accès de tous les courants d'opinion aux médias publics.

12. Education à la citoyenneté

12.1 Prévention de l'extrémisme religieux et des dérives sectaires

La nation ne se réduit pas à la cohabitation dans un même espace géographique. La nation est surtout synonyme de civilisation commune. Or la civilisation comorienne est largement inspirée par un Islam tolérant, sunnite et de rite chaféite. En conséquence, le Coran et la théologie islamique doivent être enseignés du primaire à la 3ème en suivant un programme normalisé élaboré sous l'égide des hautes autorités religieuses du pays afin de permettre à tous les jeunes d'aujourd'hui donc aux adultes de demain de partager une même vision de l'Islam, celle d'un Islam tolérant, sunnite et de rite chaféite hérité de nos aïeux. Cet enseignement religieux renforcera la cohésion sociale et constituera la meilleure des préventions contre l'embrigadement par les mouvements radicaux et terroristes.

L'Islam sunnite de rite chaféite est le principal pilier de la société comorienne. L'affaiblir, c'est exposer à coup sûr l'édifice à la ruine. En faire un instrument d'oppression, c'est dénaturer le message de l'Islam. Nous devons revenir à l'Islam authentique et tolérant que nous avons hérité de nos aïeux, le protéger et le transmettre tel quel aux générations futures.

Nous devons renouer avec cet esprit de tolérance qui avait permis à la communauté chiite de rite ismaélite établie de longue date aux Comores d'exercer librement son culte dans un pays majoritairement sunnite.

12.2 Démocratisation de la pratique sportive

Le sport véhicule des valeurs d'amitié, de solidarité, de respect de l'autre, de maîtrise de soi, de dépassement de soi et d'émulation. Par ailleurs, il offre de grandes possibilités d'exaltation de la

fierté nationale. Pour toutes ces raisons, il peut constituer pour les jeunes comoriens un excellent vecteur d'apprentissage de la citoyenneté et un levier pour le développement de la cohésion nationale. Aussi, l'État doit démocratiser la pratique sportive en faisant du sport une discipline obligatoire dès l'école primaire et en instituant des championnats inter-établissements.

12.3 Instauration d'un service civique national

Il ne peut y avoir de destin partagé et donc de nation sans engagement et sans solidarité. Voilà pourquoi, il est urgent de valoriser, de susciter et de transmettre le goût de l'engagement et l'esprit de solidarité notamment par l'instauration d'un service national.

Les jeunes scolarisés de 15 à 25 ans doivent effectuer en dehors de leur île d'origine un service civique de 6 mois répartis sur 2 ans dans un cadre en lien avec le soutien scolaire, l'encadrement sportif, la préservation de l'environnement, la sécurité (gendarmerie, police, corps des pompiers), la prévention des maladies et la promotion de la santé.

Ce service favorisera une meilleure connaissance du pays par les jeunes générations, le brassage de la population, le développement de la culture de l'engagement et l'éclosion de vocations en lien avec le service public.

13. Reconstruction du système éducatif

Notre système éducatif se caractérise par le délabrement avancé voire l'état de ruine des établissements publics, par la forte désaffection de l'école publique en faveur de l'enseignement privé (70 % des effectifs), par les problèmes d'équipement des élèves, par la faible qualification d'un grand nombre d'enseignants aussi bien dans l'enseignement public que dans l'enseignement et par son inadaptation aux réalités et aux besoins du pays. Il en ressort un taux de déperdition scolaire très élevé et des taux de réussite aux examens nationaux très faibles. Par ailleurs, beaucoup d'élèves sortent du système avec des qualifications faibles ou inadaptées au marché du travail.

Il est illusoire d'ambitionner de relever le pays et a fortiori de le conduire vers l'émergence dans ces conditions.

Des mesures fortes doivent être prises pour faire de l'éducation nationale un levier pour la cohésion sociale et le progrès économique et social.

13.1 Construction et réhabilitation des établissements scolaires

Les établissements scolaires publics sont vétustes et offrent des capacités d'accueil très limitées. Certains d'entre eux menacent ruine. Embourbé dans ses contradictions et portant son incurie à son paroxysme, le gouvernement du colonel Azali, si prompt à évoquer des investissements sur fonds propres, n'a prévu aucun centime en budget d'investissement pour l'enseignement et compte sur une hypothétique générosité de nos partenaires pour assurer la réhabilitation des collèges et des lycées.

Il est urgent de définir un programme pluriannuel de réhabilitation des collèges et lycées publics.

Il conviendra d'adopter en urgence un collectif budgétaire en vue de financer ces travaux. Il s'agira notamment de réaffecter la totalité de la RAU (Redevance Administrative Unique) perçue par

le ministre des Finances et certains fonctionnaires de son administration au budget d'investissement de l'éducation nationale et de réduire drastiquement les crédits de la présidence de la République au profit de ce dernier.

13.2 Préparation à la vie professionnelle

Le pays n'a pas les moyens de conduire toute une classe d'âge au baccalauréat. Par ailleurs, il est absurde de continuer à former des légions de diplômés destinés à gonfler les rangs des chômeurs. Une conférence nationale réunissant les ministères en charge de l'économie, du plan, de l'emploi, de la fonction publique, les partenaires sociaux et les chambres consulaires doit définir les filières d'avenir pour les vingt prochaines années et permettre ainsi au ministère de l'Education nationale d'organiser les enseignements en fonction des besoins de l'économie nationale.

13.3 Réforme du baccalauréat

L'évaluation des connaissances des candidats au baccalauréat doit tenir compte des notes obtenues en contrôle continu en 1ère et en Terminale dans la limite de 25%. Cette réforme conduira les élèves à mieux préparer l'examen dès la classe de 1ère, à mieux répartir leurs efforts sur toute l'année scolaire en Terminale et leur permettra d'éviter l'accumulation disproportionnée de travail à la veille de l'examen, nuisible à la qualité de l'assimilation des connaissances.

13.4 Valorisation du métier d'enseignant

Le niveau médiocre des élèves et étudiants comoriens tient en partie au fait que beaucoup de professeurs n'ont pas été formés au métier d'enseignant. Il est urgent de valoriser le métier de professeur en le réservant à des agents dévoués au service public de l'enseignement. Pour accroître leur motivation et leur efficacité, l'Etat devra améliorer leurs rémunérations et leur faire bénéficier de formations continues durant toute leur carrière. En échange, les professeurs devront s'engager à servir comme enseignant au minimum 5 ans avant d'exercer un autre métier.

13.5 Renforcement de l'encadrement pédagogique et de l'administration scolaire et universitaire

Le ministère de l'éducation nationale doit établir un plan de formation des encadreurs pédagogiques afin de mieux accompagner la montée en compétence des enseignants.

L'administration scolaire et universitaire doit être professionnalisée. Elle doit être réservée à des fonctionnaires ayant suivi un parcours de formation dédié à ses métiers.

13.6 Création d'un service de médecine scolaire

Il doit être créé dans le ressort territorial de chaque commune une ou plusieurs équipes médico-scolaires itinérantes. Elles devront être composées d'un médecin et d'un ou plusieurs infirmiers. Elles seront chargées d'organiser des actions de prévention, d'éducation à la santé et de formation au secourisme au sein des établissements scolaires publics et privés installés sur le territoire de la commune. Elles devront assurer l'organisation des bilans de santé et la mise en place d'un dossier de santé pour chaque élève avec contrôle des vaccinations.

14. Développement de la formation professionnelle

14.1 Renforcement de l'offre de formation

Le pays manque cruellement d'ouvriers qualifiés, de techniciens supérieurs. C'est ainsi que le gouvernement recourt à des ouvriers et techniciens malgaches pour la construction du nouvel hôpital du fait de l'absence des profils recherchés chez les Comoriens.

Les perspectives d'embauche dans le cadre du programme de construction et de réhabilitation des établissements d'enseignement ainsi que les besoins exprimés dans le secteur de la construction de maisons individuelles et dans le cadre de la modernisation des infrastructures de transport rendent impérieux le renforcement de l'offre de formation de l'Ecole Nationale Technique et Professionnelle de Ouani et des autres centres de formation notamment en ce qui concerne les métiers de l'électricité, du bâtiment et des travaux publics.

14.2 Introduction de formations en alternance

L'Etat doit imposer un seuil d'embauches en alternance aux entreprises publiques. Les frais d'inscription des étudiants doivent être pris en charge par les entreprises. Ces dernières pourront les déduire de leurs impôts. Les entreprises privées pourront à leur demande bénéficier de ce dispositif.

15. Développement de l'agriculture

Le désintérêt pour l'agriculture, l'outillage et les méthodes archaïques entraînent une dépendance alimentaire croissante des Comoriens vis à vis de l'étranger.

L'agriculture comorienne a grandement besoin d'un choc de croissance. Sa part dans le budget se limite actuellement à 1 milliard 502 millions (dont 370 335 176 francs comoriens seulement de ressources internes), soit 1,2 % du budget 2023. Il faut la porter à 2%

Il est urgent de revoir notre stratégie agricole.

L'Etat doit :

15.1 rapprocher les ingénieurs agronomes et des techniciens agricoles du monde paysan en ouvrant une antenne du ministère de l'agriculture dans chaque préfecture.

15.2 détaxer l'outillage agricole, les engrais, les semences et la provende.

15.3 constituer un fond de garantie dédié à l'agriculture, la pêche et l'élevage pour encourager les banques et les institutions de micro-finance à accorder des emprunts à ceux qui veulent investir dans ces secteurs.

15.4 accélérer la construction des pistes rurales pour désenclaver les zones à fort potentiel agricole

15.5 remédier aux faibles capacités des organes de gestion des CRDE (centres ruraux de développement économique), construire des pistes rurales pour désenclaver les zones à fort potentiel agricole

15.6 ouvrir un lycée agricole à Mohéli pour y former des techniciens supérieurs (BTS).

16. Restructuration de la filière viande

L'importation de viande en provenance de contrées éloignées telles que le Brésil allonge considérablement les délais de livraison, provoque des pénuries récurrentes et alourdit son prix de revient. Il convient d'explorer la piste d'une création d'une société d'économie mixte qui importerait des bêtes sur pied en Tanzanie et gèrerait des abattoirs aux Comores.

Une telle initiative permettrait aux Comoriens de consommer en permanence de la viande fraîche et à bon marché. Elle engendrerait par ailleurs la création d'emplois aux Comores (ouvriers et employés des abattoirs)

17. Adoption de plans de secours d'urgence

La réaction tardive et l'amateurisme des secours lors du crash aérien survenu le 26 février 2022 soulignent l'urgence de la définition de plans de secours en cas de catastrophe aérienne et d'une manière générale l'urgence de l'adoption de dispositifs spécifiques pour faire face à tous types de situations d'urgence et pour protéger les populations, les biens et l'environnement en situation d'urgence.

18. Création d'une compagnie aérienne nationale

Le gouvernement doit envisager la création d'une compagnie aérienne qui devra associer capitaux publics et privés.

Il doit engager des négociations avec une société de crédit-bail pour doter cette compagnie d'avions destinés aux vols régionaux et internationaux.

19) Négociation de la baisse des tarifs des vols régionaux et internationaux

L'Etat doit actionner tous les leviers pour aboutir à une baisse notable des tarifs des vols régionaux et internationaux. A cet effet, il doit négocier la baisse des prix des billets d'avion et proposera en contrepartie la baisse des taxes et redevances qui frappent le transport aérien.

20. Diversification de l'offre touristique

Il faut diversifier l'offre touristique en développant le tourisme culturel et l'écotourisme pour lesquels nous avons un avantage concurrentiel par rapport à Maurice et aux Seychelles que nous ne pourrions pas rattraper dans le domaine du tourisme balnéaire.

Ces pays n'ont pas l'équivalent de la citadelle de Mutsamudu, du Kapviridjohé d'Ikoni, des remparts de Foubouni, de Ntsoudjini, d'Itsandra Mdjini et de Nioumachoi. Ils n'ont pas les ruelles pittoresques des médinas de Domoni et de Moroni. Ce patrimoine doit être valorisé pour attirer les touristes amoureux d'histoire.

L'excursion vers les sommets du Karthala, du Ntringui et du Mledjelé captera une clientèle de touristes amoureux de la nature. Ce tourisme de montagne induira la mise en valeur des zones rurales situées sur les flancs de ces sommets.

21. Négociation d'un Partenariat gagnant-gagnant entre professionnels du tourisme

Le gouvernement doit impulser des négociations entre la future compagnie aérienne nationale, les voyagistes et les professionnels de l'hôtellerie et du tourisme afin d'aboutir à la commercialisation de forfaits touristiques qui comprendront le transport, l'hébergement et la visite des sites touristiques aux Comores. Ce partenariat accroîtra le nombre de visiteurs étrangers, améliorera le taux d'occupation des hôtels et dynamisera l'emploi dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et de l'artisanat.

22. Consolidation du secteur énergétique

22.1 Assainissement de la gestion de la SONELEC

L'insuffisance de la production d'électricité n'est que la partie émergée des problèmes de la SONELEC. Outre les problèmes techniques, SONELEC est fortement handicapée par les vols récurrents de carburant par les agents, par les malversations financières, par les branchements clandestins, par des défaillances dans le recouvrement des créances et par la faible qualification du personnel. Il faudra alors commencer par doter la société d'un management qui soit à la hauteur des enjeux.

22.2 Renouvellement des équipements

Deux raisons d'ordre technique expliquent la faillite du service public de l'électricité :

- a) La SONELEC est équipée de groupes électrogènes d'occasion, parfois inadaptés. Ce qui a pour effet de multiplier les pannes et d'augmenter la consommation en gazole.
- b) Les réseaux de transport et de distribution de l'électricité sont vétustes, entraînent d'importantes pertes en ligne (entre 30 et 35 %) et réduisent considérablement la quantité d'électricité disponible pour la vente aux clients.

Il faut solliciter les compétences des cadres de la SONELEC pour établir un programme ambitieux d'investissement destiné à équiper le pays en groupes performants et à rénover les réseaux de transport et de distribution de l'électricité.

22.3 Diversification du mix énergétique.

Le coût exorbitant du gazole contribue à la fragilité de la SONELEC. Le fioul lourd est de loin plus rentable que cette source d'énergie. Par ailleurs, à l'instar du gazole et contrairement aux énergies renouvelables, le fioul lourd offre une grande flexibilité d'utilisation qui permet de répondre rapidement et précisément à la demande. Pour toutes ces raisons, il est urgent de faire du fioul lourd l'énergie de base des Comores, de mener à son terme la projet de construction de centrale au fioul lourd dont la puissance installée envisagée est de 20 mégawatts et de veiller à utiliser un fioul lourd à très basse teneur en soufre (TTBTS : inférieur à 0,5%) pour réduire drastiquement les risques de pollution. La prise à bras le corps de ce dossier est d'autant plus urgent que le gouvernement comorien continue de payer des intérêts pour le prêt contacté en vue de la construction de la centrale au fuel lourd. Nous voudrions faire remarquer que le mix énergétique de l'île Maurice et des Seychelles, des pays à l'IDH très élevé, est composé à 95% de fuel lourd.

Le gazole et les énergies renouvelables doivent être considérés comme des énergies d'appoint.

Le recours aux énergies renouvelables permettra non seulement de maîtriser le coût de revient de l'électricité mais aussi de réduire la facture énergétique du pays et de préserver l'environnement. Outre l'énergie solaire, il faut mener à leur terme les projets de réhabilitation des centrales hydro-électriques à Ndzouani et à Moili. A cet effet, le gouvernement doit lancer un ambitieux programme de reboisement des bassins des cours d'eau afin de remédier à leur assèchement.

Par ailleurs, nous préconisons la production d'énergie biomasse par la combustion ou la fermentation des ordures ménagères organiques, des végétaux et des déchets agricoles. Cette forme d'énergie qui compte parmi ses matières premières la bagasse, c'est-à-dire les résidus fibreux issus du broyage de la canne à sucre, permettra de dynamiser la production de canne à sucre et de créer in fine une industrie sucrière. La région de Bambao Yadjou dans l'île de Ngazidja offre les meilleures perspectives pour la réussite de ces projets.

22.4 Evolution vers le statut de société anonyme

La SONELEC devra devenir à terme une société anonyme à capitaux majoritairement publics. Le statut de société anonyme donnera la possibilité au nouvel opérateur d'ouvrir son capital pour financer ses investissements et pour soutenir son développement. Le gouvernement doit encourager la participation des investisseurs privés, aussi bien comoriens qu'étrangers, et des collectivités territoriales au capital de cette nouvelle société.

23. Amélioration des services de télécommunication

L'ouverture à la concurrence et les gros investissements réalisés dans le domaine des télécommunications et des NTIC Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) n'ont pas produit les effets escomptés en matière de qualité de service et de compétitivité des prix.

Il faudra réaliser un audit de toutes les entreprises qui interviennent dans ce secteur afin d'identifier les dysfonctionnements et les contraintes qui pénalisent les consommateurs et d'engager en conséquence les mesures correctrices. En effet, un secteur des NTIC performant constituera un formidable gisement d'emplois et servira de locomotive aux autres secteurs de l'économie. Il pourrait par exemple permettre l'ouverture de centres d'appel et l'embauche de téléconseillers francophones et arabophones.

24. Lutte contre la vie chère

La lutte contre la vie chère figure parmi nos chantiers urgents. Nous améliorerons le pouvoir d'achat des consommateurs par une baisse des coûts de revient des produits importés. Il s'agira de réduire les droits de douane pour les produits alimentaires et les matériels de construction.

Le regroupement des commandes est un levier supplémentaire pour baisser le coût de revient des produits importés en permettant aux importateurs comoriens de bénéficier auprès de leurs partenaires étrangers de conditions avantageuses sur les prix des marchandises et sur le coût du fret. Voilà pourquoi, nous encouragerons par des mesures fiscales la constitution de groupements d'achat par les importateurs.

La cherté des produits alimentaires s'explique en partie par la faiblesse de l'offre par rapport à la demande. De ce fait, nous encouragerons la production agricole, l'élevage des poules et la pêche en exonérant de droits de douane l'importation des moyens de production et en renforçant la vulgarisation des techniques de travail dans ces domaines.

25. Gestion des finances de l'Etat

25.1 Traque de la fraude fiscale

L'Etat doit renforcer les contrôles pour détecter les fausses factures à la douane et les faux bilans à la Direction Générale des Impôts. Il doit exiger par ailleurs la tenue dans les normes des livres comptables et l'édition de bulletins de salaire.

25.2 Meilleure utilisation de la RAU (Redevance Administrative Unique)

Une grande opacité entoure la gestion de cette manne financière dont une grande part est partagée entre les hauts fonctionnaires du Ministère des Finances. Le gouvernement devra mettre fin à ces irrégularités et réaffecter la totalité du produit de cette redevance au budget de l'Etat afin de financer les projets des secteurs prioritaires : santé, éducation et énergie

25.3 Réduction du budget de la Présidence

L'Etat doit être sobre. Il appartient aux plus hautes autorités de l'Etat, notamment le Président de la République, de montrer l'exemple dans les efforts qui seront exigés pour maîtriser les dépenses publiques.

La rémunération du Chef de l'Etat doit être fixée à 5 millions de francs comoriens par mois. Par ailleurs, le montant des fonds spéciaux à disposition du Président de la République doit être sérieusement révisé à la baisse.

Le budget des Comores s'élève à 125 milliards 511 millions 193 mille 966 francs comoriens pour l'exercice 2023. La Présidence avait prévu de dilapider 8 milliards 707 millions 600 mille francs comoriens en 2023 (elle a certainement dépassé ce plafond) soit 7% du budget total. Nous voudrions faire remarquer que ce ratio est plus que le double des dépenses prévues par la loi de finances française au profit de la Présidence de la République française et des services du Premier ministre. Le budget de la République française au titre de l'exercice 2023 s'élevait à 567 milliards d'euros dont 114,5 millions d'euros pour l'Elysée et 17,62 milliards d'euros pour Matignon. Les 2 têtes de l'exécutif français ne coûtent que 3,12 % du budget total pendant que nous consacrons 7% de nos maigres ressources à Beit-Salam. Le budget de la présidence devra être limité à 2% du budget global. Les 6 179 376 120 francs ainsi économisés sur la présidence devront être réaffectés aux autres secteurs, en particulier à :

1. L'agriculture : 1 milliard supplémentaire pour atteindre 2% du budget au lieu de 1.2% actuellement.
2. L'éducation et notamment la formation professionnelle : 4,5 milliards supplémentaires pour atteindre 15% du budget au lieu des 11,47% actuels. *Nous devons consacrer des efforts considérables à l'éducation et à la formation professionnelle car les citoyens éclairés et mieux formés sont mieux armés pour combattre la pauvreté et l'arbitraire.*
3. Le solde doit être réparti entre les autres secteurs

Pour clore, nous voudrions citer quelques chiffres d'un pays de la région dont « l'émurgence » et « le renouveau » ne sont pas des vœux pieux. Le Kenya consacre 18,6 % de son budget à l'éducation et à la formation et 1,35% à l'agriculture pendant que nos députés ont limité les crédits de ces secteurs à

11,47% et à 1,2% afin d'offrir à Azali le 4ème salaire le plus élevé de tous les présidents africains et lui permettre d'écumer le monde avec Madame pour goûter aux délices des palaces.

25.4 Suppression de la prise en charge des consommations d'électricité et d'eau des logements administratifs

Des abus sont observés dans les consommations d'électricité et d'eau des logements administratifs. En conséquence, l'Etat doit prendre en charge **uniquement** les consommations des bureaux. Cette mesure permettra d'améliorer le taux de recouvrement et sera salubre pour la trésorerie de la SONELEC et de la SONEDE.

25.5 Diminution de la consommation de carburant de l'Etat

L'Etat doit diminuer drastiquement sa consommation de carburant. Il doit être mis fin à l'usage des tickets de carburant car il donne lieu à des abus. Les véhicules de fonction et de service doivent s'approvisionner à des points de livraison bien spécifiés au moyen de carnets dédiés à leurs consommations.

25.6 Suppression des croisements des dettes entre le Trésor public, la Société Comorienne des Hydrocarbures et la Société Nationale d'Electricité.

La SONELEC, 1^{er} client de la SCH en ce qui concerne le gasoil, doit contrôler rigoureusement l'usage de ce produit qui est largement détourné et revendu au marché noir par ses salariés et doit verser intégralement la taxe sur les produits pétroliers à la SCH qui doit la reverser sans compensation au Trésor public. En effet, l'Etat doit payer rubis sur l'ongle sa consommation de carburant à la SCH et ses factures d'électricité à la SONELEC.

26. Elargissement du marché

Avec moins de 1 million d'habitants à faible pouvoir d'achat, l'exiguïté du marché constitue un handicap structurel pour l'économie comorienne. Voilà pourquoi, il nous faut envisager la coopération et l'intégration économiques entre Mayotte et les 3 autres îles de l'archipel des Comores parmi les mesures de stimulation de la croissance et de la création d'emplois aux Comores.

Les 4 îles doivent coopérer notamment en matière de transports, de tourisme, de protection de l'environnement, de culture et de formation professionnelle.

Le secteur privé doit être également mobilisé. La constitution de centrales d'achat entre opérateurs économiques des 2 entités permettrait par un effet de masse de réduire le coût unitaire des produits importés. Les opérateurs économiques pourraient ainsi baisser les prix de vente des produits importés tout en améliorant leur marge bénéficiaire.

27. Règlement du contentieux au sujet de l'île comorienne de Mayotte

La mise en œuvre d'une coopération et d'une intégration économiques dans notre archipel lèvera progressivement les verrous psychologiques et administratifs, conduira nos élites politiques et économiques à travailler ensemble, créera une convergence d'intérêts entre

Mayotte et la partie indépendante de l'archipel et convaincra la population des 4 îles de l'utilité et de la nécessité de la réunification.

Le gouvernement comorien devra adopter cette nouvelle approche qui pourra créer un climat propice à des négociations de bonne foi en vue de parvenir à un accord qui prendra en compte les préoccupations majeures de toutes les parties notamment la fierté des Mahorais, le bien-être de la population des 4 îles, l'intégrité territoriale des Comores, les impératifs stratégiques de la France et la paix et la sécurité dans la région.

Demain se construit aujourd'hui. Nous sommes prêts !

Le Président du MRDPC

(Mouvement pour une République Démocratique et Progressiste aux Comores)

Abdourahamane Cheikh Ali

Adresse mail : progressistescomores57@yahoo.com

Tél : +262639079426